



NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GENERALE

A/33/464

S/12960

8 décembre 1978

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-troisième session
Point 27 de l'ordre du jour
QUESTION DE NAMIBIE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-troisième année

Lettre datée du 8 décembre 1978, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous adresser la déclaration jointe concernant la situation en Namibie, et de demander que le texte en soit distribué comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 27 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire,

Représentant permanent auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Elisio de FIGUEIREDO

ANNEXE

Déclaration sur la situation en Namibie

1. En dépit d'un hiatus apparent, nous nous trouvons à un point critique de l'histoire de l'Afrique australe. Il y a déjà un certain temps que la plus organisée des campagnes en vue de l'accession du peuple namibien à l'indépendance est engagée, tant dans le cadre du système des Nations Unies que sous forme de négociations multilatérales. Pour l'instant, malgré cette activité, nous ne sommes prêts à accepter que la réalité de la situation, à savoir que l'Afrique du Sud continue d'administrer la Namibie, que les Namubiens se voient dénier leur droit à une indépendance véritable, que leur seul représentant, la South West Africa People's Organization (SWAPO), est toujours aux prises avec la puissance militaire sud-africaine dans sa lutte pour libérer la terre namibienne, et que la République populaire d'Angola a fréquemment été attaquée et reste en permanence sous la menace d'une attaque par le régime raciste minoritaire qui détient le pouvoir à Pretoria.

2. En tant que l'un des Etats de première ligne, et en raison de notre idéologie révolutionnaire vouée à la libération totale de l'Afrique australe, nous sommes l'une des bases d'appui du mouvement namibien de libération. Et c'est cette vocation révolutionnaire qui nous place sur la ligne d'attaque des troupes racistes de l'Afrique du Sud.

3. Fidèles aux principes révolutionnaires sur la base desquels la République populaire d'Angola a été fondée, fidèles aux leçons que nous avons tirées de notre passé colonial, conscients du danger auquel nous sommes tous exposés si nous ne restons pas vigilants, conscients de la menace d'annihilation que nous réserve demain si nous n'en finissons pas avec elle aujourd'hui, nous nous sentons tenus par notre propre conscience morale, sociale et politique de maintenir notre engagement envers la SWAPO et de lui conserver notre appui dans son combat contre l'impérialisme et le colonialisme, dont le colonialisme de peuplement n'est pas la forme la moins virulente. Nous savons que nous ne serons pas totalement libres tant que toutes les nations d'Afrique, et en vérité l'ensemble du tiers monde, ne seront pas libérés des chaînes du colonialisme. C'est dans cet esprit que nous avons exprimé notre solidarité avec la SWAPO, le mouvement de libération nationale de la Namibie. En cela, nous avons également été inspirés par les principes et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine et du mouvement des pays non alignés. La décolonisation est pour ces organisations une tâche sacrée, et nous sommes fiers d'y prendre part.

4. Le lundi 4 décembre 1978, le Conseil de sécurité a consacré à la situation en Namibie une séance au cours de laquelle nous avons condamné le simulacre d'élections actuellement organisé en Namibie. La communauté internationale est consciente de l'illégalité, non seulement des élections elles-mêmes, mais aussi des méthodes adoptées par le Gouvernement raciste de l'Afrique du Sud et par les fantoches qu'il favorise dans le territoire.

5. Ce n'est qu'aujourd'hui qu'on commence à connaître toute l'étendue des irrégularités commises, bien que d'autres, comme l'inscription forcée sur les listes électorales et l'enregistrement illégal de non-Namibiens en tant qu'électeurs ne soient un secret pour personne.

6. Les racistes sud-africains ont eu recours à d'innombrables tactiques pour terroriser le peuple namibien et pour truquer les élections. Les membres de la population noire de Namibie sont forcés de porter des cartes d'identité de leur homeland en plus des récépissés de l'impôt tribal. Des cartes de membres de la DTA (Democratic Turnhalle Alliance) ont été délivrées d'avril à juin 1978, immédiatement avant que ne commence l'inscription sur les listes électorales. On a eu recours à l'intimidation pour amener les Noirs à porter constamment sur eux ces cartes de la DTA, en même temps que les cartes d'identité et les récépissés de l'impôt tribal. Les troupes racistes ont interpellé les Noirs en leur demandant leurs "papiers", y compris la "carte Turnhalle". On a fait savoir que les Noirs n'ayant pas la carte de la DTA ne recevraient pas de soins médicaux. Des équipes de la DTA se tenaient à l'entrée des hôpitaux et délivraient des cartes à ceux qui s'y rendaient pour traitement. Ces pratiques d'intimidation ne sont pas nouvelles. Par exemple, déjà lors des élections de 1975, les chefs fantoches disaient aux gens de leur district qu'ils perdraient leur droit de labourage ou leur patente de boutiquier s'ils ne votaient pas. De même, les bureaux de main-d'oeuvre ne donnaient pas de contrat de travail à ceux dont la carte d'identité n'avait pas été estampillée après le vote. Cette fois encore, les gens disent qu'ils se sont inscrits pour éviter d'être de nouveau exposés aux mêmes difficultés.

7. On a aussi annoncé à la radio que l'inscription sur les listes électorales était conforme aux propositions occidentales. Ainsi, beaucoup se sont inscrits en croyant que cela leur permettrait de voter lors d'élections supervisées par les Nations Unies. Les ministres fantoches ont eu recours à la menace dans de nombreux discours radiodiffusés. Des organisateurs de la DTA ont déclaré à un groupe de femmes, lors d'une réunion confessionnelle, que ceux qui n'étaient pas inscrits devraient quitter le pays. Les troupes de la junte raciste se sont mises à saluer les gens avec le signe de la DTA, et les véhicules militaires circulent avec des vignettes de la DTA collées sous le pare-brise. En maintes occasions, des vieillards retraités ont dû s'inscrire pour pouvoir toucher leur pension, tandis que de nombreux employés devaient en faire autant sous peine de renvoi. De très nombreux non-Namibiens ont été enregistrés illégalement comme électeurs.

8. De récentes dépêches de Namibie attribuent au prétendu Administrateur général de Namibie une déclaration selon laquelle près de 62 p. 100 des électeurs inscrits ont jusqu'ici pris part au scrutin. Il n'y a pas lieu de se demander quel parti favorise le truquage. Nous savons comment le succès de la DTA a été assuré. Nous savons aussi pourquoi elle est portée au pouvoir.

9. L'Afrique du Sud n'a jamais eu la moindre intention d'abandonner son emprise sur la Namibie. Pourquoi devrait-elle renoncer à un monopole impérialiste aussi fructueux? Mais, puisque la junte raciste de Pretoria ne peut continuer à gouverner à découvert la Namibie comme une cinquième province, elle a eu l'idée de mettre en place quelques fantoches qui permettraient à l'Afrique du Sud de

préservé les privilèges coloniaux dont elle jouit depuis plusieurs décennies. En même temps, Pretoria a recouru à toutes sortes de manoeuvres pour éliminer le seul représentant authentique du peuple namibien, la SWAPO, et faire échec à ses activités. Son dernier geste a été de procéder à l'arrestation en masse de dirigeants de la SWAPO en Namibie.

10. Tout en gagnant du temps, le régime minoritaire raciste de Pretoria s'est efforcé de donner l'impression qu'il négociait. La dernière en date de ses initiatives est aussi tortueuse que sa tactique passée. Pretoria s'est borné à informer l'Organisation des Nations Unies qu'il donnerait une réponse définitive à la fin du mois en cours. Il n'a pas déclaré de manière catégorique qu'il se conformerait à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, il a dit seulement qu'il ferait preuve d'esprit de coopération à son sujet. Il a refusé d'indiquer une date ferme pour la mise en place du groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT), il a encore laissé sans réponse les points qu'il avait auparavant refusé d'éclaircir, comme les effectifs militaires du GANUPT et les modalités d'un cessez-le-feu. Enfin, il ne s'est pas non plus fermement engagé à faire appliquer la résolution 435 (1978) par les fantoches qui sortiront vainqueurs de ce simulacre d'élections. Il n'a rien fait que déclarer sa volonté de rester maître de la Namibie, en y ajoutant de vagues références à des consultations "avec les parties intéressées".

11. Le scénario que nous voyons se dérouler devant nos yeux correspond à l'une des tactiques traditionnelles de l'impérialisme : au lieu de donner l'ordre depuis Pretoria, le Gouvernement de Pretoria les fera donner par la DTA. Il présentera peut-être des exigences qu'aucun nationaliste digne de ce nom ne saurait accepter, et la communauté internationale ne le devrait pas non plus. En ne laissant ainsi qu'un choix factice, Pretoria a créé une situation qui peut lui permettre de déclarer que, puisque les "négociations" ont échoué et/ou que la DTA, qui a gagné les élections, n'accepte pas tel point ou tel autre, Pretoria n'a d'autre choix que de laisser la DTA aller de l'avant et assumer le rôle d'Assemblée constituante et de gouvernement. Le juge Steyn aurait en fait déclaré que l'assemblée constituante de 50 membres se réunirait avant la fin du mois. Pour notre part, nous nous tenons prêts à toute éventualité qui pourrait survenir au cours de tentatives visant à déstabiliser la région.

12. C'est en tenant compte de ces données générales, de l'impossibilité reconnue de faire confiance à la junte sud-africaine et des machinations clandestines des intérêts impérialistes étrangers, que la communauté internationale doit réfléchir à sa prochaine démarche. Si les Etats de première ligne ont reçu le mandat d'assister la lutte de libération en Afrique australe, l'Organisation des Nations Unies a un mandat plus large et une responsabilité plus lourde. Et il est dans la nature même des choses que ceux qui les premiers se sont taillé un empire outre-mer, ceux qui se sont attribué la première place dans le monde, ceux qui ont jugé normal de tirer des avantages économiques de leurs rapports inégaux avec le tiers monde sont aussi ceux auxquels incombe en premier lieu la responsabilité de décoloniser avec succès la Namibie.

13. Le régime minoritaire raciste de Pretoria sait que si un gouvernement progressiste est installé à Windhoek, le système sud-africain de l'apartheid, du racisme, de la discrimination raciale, ainsi que ses liens avec l'impérialisme, seront en danger. Ce qu'il se refuse peut-être à reconnaître, c'est que le cours irréversible de l'histoire conduit les peuples de la Namibie, du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud à la conquête de leur liberté. Ce n'est qu'une question de temps.
